



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIe siècle**

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

Paris, 1859

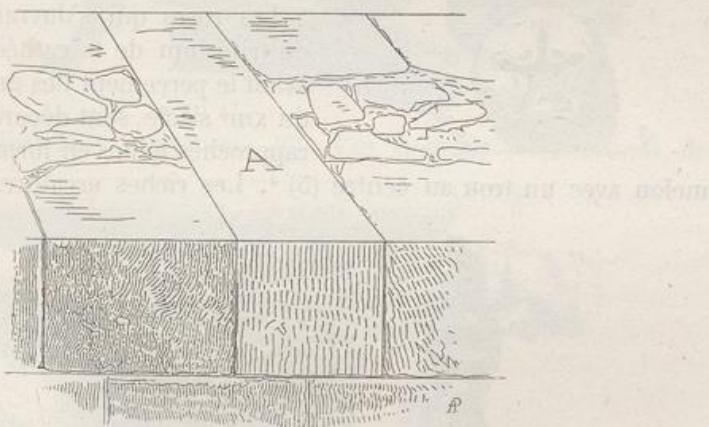
Bouton

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80329](#)

régissait les corps de métiers. Il n'était pas possible de voir alors des magasins de débitants occuper un jour de vastes espaces, puis disparaître tout à coup, laissant une longue liste de mauvaises créances sur la place, et, dans toute une ville, des marchandises défectueuses ou falsifiées. Nous n'avons pas à discuter, dans cet ouvrage, sur ces matières étrangères à notre sujet ; nous voulons seulement faire ressortir, en quelques mots, le caractère des anciens magasins de nos villes marchandes, afin qu'en passant on ne jette pas un coup d'œil trop méprisant sur ces petites devantures de boutique qui, tout étroites et simples qu'elles soient, ont abrité des fortunes patientes, laborieuses, ont vu croître et se développer la prospérité des classes moyennes.

BOUTISSE, s. f. On entend par ce mot des pierres de taille qui, de distance en distance, prennent toute l'épaisseur d'un mur, et relient ses deux parements extérieur et intérieur. Quand un mur ne se compose pas seulement de pierres faisant parpaing (c'est-à-dire portant toutes l'épaisseur du mur), soit parce qu'on ne peut disposer de matériaux d'un volume assez gros, soit par économie, on l'élève au moyen de carreaux de pierre reliés de distance en distance par des boutisses ; on dit alors un mur

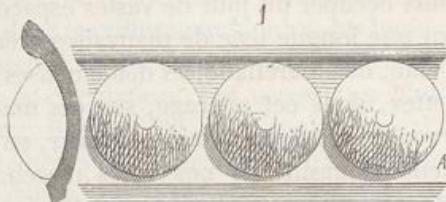
1



construit en *carraudages* et *boutisses*. La pierre A (1) est une boutisse (voy. CONSTRUCTION).

BOUTON, s. m. On entend désigner par ce mot un ornement de sculpture qui figure un bouton de fleur. Le bouton est fréquemment employé dans la décoration architecturale pendant le xne siècle et au commencement du xime. Il est destiné à décorer les gorges qui séparent des baguettes ou des boudins dans les bandeaux et les arcs ; les boutons

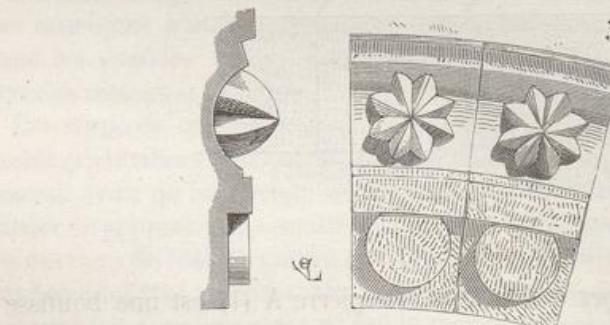
sont réunis comme les grains d'un chapelet, ou espacés, simples ou



façonnés. Simples, ils affectent la forme indiquée dans la fig. 1; façonnés, ils sont recoupés en trois, en quatre ou cinq feuilles (2).



melon avec un trou au centre (5) ³. Les riches arcatures de la grande



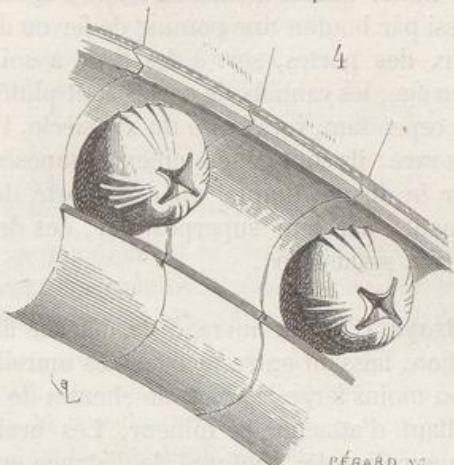
galerie extérieure qui ceint les tours de la même cathédrale ont leurs

¹ De l'église de Surgère.

² De la tour Saint-Romain, cathédrale de Rouen.

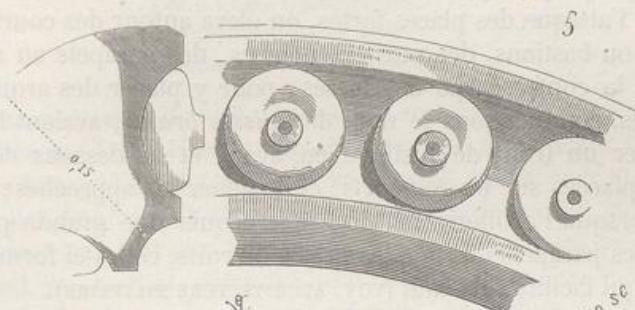
³ Cette singulière ornementation se voit aujourd'hui sur les roses, de la fin du XII^e siècle, qui ont été replacées au-dessous des fenêtres hautes, dans les bras de croix.

gorges décorées de gros boutons trifoliés qui font un fort bel effet, en



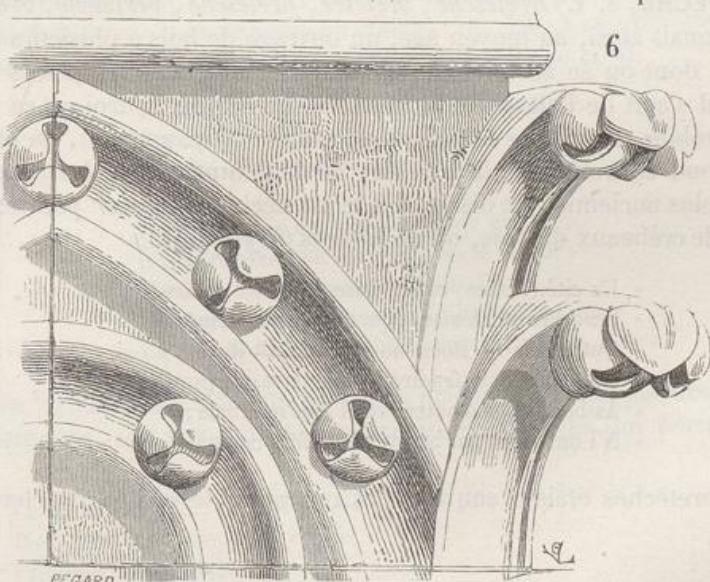
PÉGARD 37

jetant des lumières et des ombres au milieu des courbes concentriques,



5

et rompent ainsi leur monotonie (6). Les boutons disparaissent de



6

la sculpture ornementale des édifices pendant le XIII^e siècle; alors

on ne cherche à imiter que les fleurs ou feuilles épanouies (voy. *FLORE*).

On désigne aussi par bouton une pomme de fer ou de bronze qui, étant fixée aux vantaux des portes, sert à les tirer à soi pour les fermer. Pendant le moyen âge, les vantaux de portes sont plutôt garnis d'anneaux que de boutons ; cependant, vers la fin du xve siècle, l'usage des boutons de porte n'est pas rare ; ils sont généralement composés d'un champignon de fer forgé, sur le disque duquel on a rapporté des plaques de tôle découpée et formant, par leur superposition, des dessins en relief et à plusieurs plans (voy. *SERRURERIE*).

BRAIE, s. f. *Braye*. C'est un ouvrage de défense élevé en avant d'un front de fortification, laissant entre le pied des murailles et le fossé une circulation plus ou moins large, servant de chemin de ronde, et destiné à empêcher l'assaillant d'attacher le mineur. Les braies étaient le plus souvent un ouvrage palissadé, renforcé de distance en distance d'échaugettes propres à protéger des sentinelles. Lorsque l'artillerie à feu fut employée à l'attaque des places fortes, on éleva autour des courtines, des boulevards ou bastions, des murs peu élevés, des parapets au niveau de la crête de la contrescarpe des fossés, pour y placer des arquebusiers. Ces défenses, connues sous le nom de *fausses braies*, avaient l'avantage de présenter un front de fusiliers en avant et au-dessous des pièces d'artillerie placées sur les remparts, et de gêner les approches ; on dut y renoncer lorsque l'artillerie de siège eut acquis une grande puissance, car alors, les parapets des fausses braies détruits, celles-ci formaient une banquette qui facilitait l'assaut (voy. *ARCHITECTURE MILITAIRE*).

BRETÈCHE, s. f. *Bretesche*, *bretesce*, *bertesche*, *bertheiche*, *bretreske*. On désignait ainsi, au moyen âge, un ouvrage de bois à plusieurs étages, crénelé, dont on se servait pour attaquer et défendre les places fortes. Quand il s'agit de l'attaque, la bretèche diffère du beffroi en ce qu'elle est immobile, tandis que le beffroi est mobile (voy. *BEFFROI*). La bretèche se confond souvent avec la bastide ; la dénomination de *bretèche* paraît être la plus ancienne. On disait, dès le xi^e siècle, *bretescher* pour fortifier, garnir de créneaux de bois, ou de houards (voy. *HOURD*).

- « La cité (Rouen) esteit close de mur è de fossé.
- « Franceiz et Alemanz, quant il furent armé,
- « Ont à cels de Roen un grant assalt doné :
- « Normanz se desfendirent comme vassal prové ;
- « As berteiches montent et al mur querrelé ;
- « N'i ont rienz par assalt cil de fors conquesté... »¹

Ces bretèches étaient souvent des ouvrages de campagne élevés à la hâte.

¹ Le *Roman de Rou*, I^e part., vers 4039 et suiv.